

<b>Inscription</b>	Seules les inscriptions parvenues dans les délais seront prises en considération.
<b>Report et annulation de cours</b>	CEFCO se réserve le droit de renvoyer ou d'annuler un cours qui ne réunirait pas assez de participants. La direction en informera les participants en temps utile.
<b>Responsabilité</b>	CEFCO décline toute responsabilité pour les objets ou vêtements déposés dans les locaux des cours. L'organisation des cours ne prévoit aucune couverture d'assurance en faveur des participants.
<b>Calendrier scolaire</b>	Les vacances CEFCO correspondent au calendrier scolaire public (cours spécifiques mis à part).
<b>Fréquentation des cours</b>	Dans l'intérêt de l'enseignement, les cours seront suivis avec régularité et ponctualité. Aucune réduction de prix n'est accordée pour les leçons manquées.
<b>Finalité des cours</b>	Les cours débouchent sur des attestations, certificats ou diplômes CEFCO. Ils font l'objet d'une réglementation spécifique précisée par la documentation du cours.
<b>Examens</b>	Une session d'examen est organisée chaque trimestre par CEFCO à Lausanne, le samedi. Est admis tout candidat ayant fréquenté au moins 80 % des leçons. La taxe liée à l'examen fait l'objet d'une facturation séparée et est payable 15 jours avant la date d'examen. A l'exception de certaines formations où la taxe d'examen est incluse dans le prix du cours.
<b>Validité du contrat</b>	L'inscription a valeur de contrat qui est soumis en tant que tel au C.O. Toutefois, la personne qui change d'avis peut révoquer ce contrat par simple communication écrite dans les 7 jours à compter de la date d'inscription. Le timbre postal ou la date d'envoi du courriel faisant foi.
<b>Conditions de paiement</b>	Pour chaque rappel, il sera facturé des frais administratifs de CHF 20.- par rappel. Au surplus, l'intérêt de retard sera calculé à 8 % l'an.
<b>Peine conventionnelle</b>	<p>En cas de désistement ou d'annulation avant le début du cours mais après le délai de 7 jours prévu sous « Validité du contrat », une peine conventionnelle de 30 % sera due sur le prix du cours complet. Pour toute annulation faite après l'ouverture du cours, le montant global est dû.</p> <p>Aucune modification ou convention accessoire au présent contrat ne sera reconnue, à moins qu'elle ne fasse l'objet d'une confirmation écrite de la part de CEFCO.</p>
<b><u>For judiciaire</u></b>	<b><u>Pour tout litige découlant du présent contrat, les parties conviennent que toute procédure sera soumise à Lausanne, cela en dérogation à l'art. 30 al. 2 de la Constitution fédérale, l'élève renonçant au for judiciaire de son domicile.</u></b>